



CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE DE FORMATION (CGVF)

Association Arles à la carte

Mise à jour le 02/01/2026

Préambule

Arles à la carte est une association loi 1901, soumise à l'impôt sur les sociétés, et organisme de formation spécialisé dans l'enseignement des langues et de la communication multimodale. Elle s'inscrit dans une démarche qualité conforme au Référentiel National Qualité (RNQ – décret n°2019-565 du 6 juin 2019 – certification Qualiopi, Actions de Formation).

1. Acceptation des conditions générales

Toute inscription à une formation implique l'adhésion pleine et entière du Client ou de l'Apprenant aux présentes CGVF, ainsi qu'aux documents contractuels (devis, programme, convention de formation le cas échéant), conformément aux articles L.6353-3 et suivants du Code du travail.

2. Domaine d'application et modification

Les présentes CGVF s'appliquent à l'ensemble des formations proposées. L'association se réserve le droit de les modifier ; les CGVF applicables sont celles en vigueur à la date de l'inscription.

3. Description des services proposés

Les formations portent sur l'apprentissage des langues étrangères et de la communication multimodale (Intensive Interaction, C.A.A.), sous forme de cours individuels ou collectifs, en présentiel, à distance ou en format hybride. Les objectifs, programmes, durées, modalités pédagogiques et d'évaluation sont précisés avant toute inscription.

4. Information du public

Conformément au Référentiel National Qualité, l'association fournit au bénéficiaire, en amont de la formation, toutes les informations relatives :

- aux objectifs et compétences visées ;
- aux prérequis éventuels ;
- aux modalités d'accès, de suivi et d'évaluation ;

31, bd Georges Clemenceau – 13200 Arles – T : +33 (0)4 90 52 35 39 – P : +33 (0)6 60 15 25 89

E : info@arlesalacarte.fr / www.arlesalacarte.com

Siret : 522 929 256 00041 – APE : 8559A



- aux moyens pédagogiques et techniques ;
 - à l'accessibilité aux personnes en situation de handicap.
- Le référent handicap, Anna Cauvin, peut être contacté à tout moment.

Le Règlement intérieur de l'organisme de formation est consultable sur le site web :
<https://arlesalacarte.com/wp-content/uploads/2026/01/Reglement-Interieur-de-LOGA-NISME-de-FORMATION-ARLES-A-LA-CARTE.pdf>

Le Livret d'Accueil Apprenant est consultable sur le site web:
https://arlesalacarte.com/wp-content/uploads/2026/02/LIVRET-ACCUEIL-APPRENANT-Janvier-2026_compressed.pdf

5. Caractère définitif de l'inscription et modification des services

Toute inscription devient définitive après signature des documents contractuels. Toute demande de modification ou de report doit être formulée par écrit et acceptée par l'association.

6. Conditions financières et modalités de paiement

Les prix sont indiqués en euros. *Arles à la carte* est une association loi 1901, soumise à l'impôt sur les sociétés, exonérée de TVA dans le cadre de la formation professionnelle. Les modalités de règlement sont précisées dans le devis ou la convention de formation. Aucun certificat ou attestation ne pourra être délivré sans paiement intégral.

7. Types de financement

Les formations peuvent être financées :

- par fonds propres (particuliers ou entreprises) ;
- via le Compte Personnel de Formation (CPF), articles L.6311 et suivants du Code du travail ;
- par un OPCO, selon ses règles de prise en charge.

En cas de refus ou de prise en charge partielle, le bénéficiaire reste redevable du coût de la formation.

8. Annulation, abandon et obligations de l'apprenant

La politique d'annulation de l'association est consultable sur le site web :
<https://arlesalacarte.com/wp-content/uploads/2023/05/politique-annulation-pro.pdf>



Dans le cadre d'un financement via le CPF :

- Toute annulation après validation sur la plateforme Mon Compte Formation est soumise aux règles en vigueur de la Caisse des Dépôts ;
 - En cas d'abandon injustifié ou de non-assiduité, les sommes engagées peuvent être dues et aucun remboursement ne pourra être exigé ;
 - L'apprenant s'engage à suivre la formation avec assiduité, à réaliser les activités prévues et à se présenter aux évaluations et certifications éventuelles.
- Toute absence non justifiée peut entraîner une déclaration d'abandon.

9. Retard ou défaut de paiement

Tout retard de paiement entraîne des pénalités conformément aux articles L.441-10 et D.441-5 du Code de commerce, ainsi qu'une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement.

10. Facturation

La facturation est réalisée selon les modalités prévues. Les attestations de fin de formation sont remises après réalisation effective et règlement complet.

11. Délais d'exécution et déroulement

La formation est dispensée selon le calendrier défini contractuellement. L'association se réserve le droit de reporter une session en cas d'effectif insuffisant ou de force majeure.

12. Propriété intellectuelle

Les supports pédagogiques sont protégés par les articles L.111-1 et suivants du Code de la propriété intellectuelle. Toute reproduction ou diffusion sans autorisation est interdite.

13. Garantie, responsabilité et obligation de moyens

L'association est tenue à une obligation de moyens. Sa responsabilité ne saurait être engagée en cas de force majeure au sens de l'article 1218 du Code civil.

14. Clause résolutoire

À défaut de paiement ou de respect des obligations contractuelles, l'association pourra résilier la convention après mise en demeure restée sans effet.



15. Réclamations et amélioration continue

Toute réclamation doit être formulée par écrit. Elle fait l'objet d'un traitement et d'une analyse dans une démarche d'amélioration continue conforme au RNQ.

16. Confidentialité

Les parties s'engagent à la confidentialité des informations et données échangées dans le cadre de la formation.

17. Loi applicable et juridiction compétente

Les présentes CGVF sont régies par le droit français. Tout litige relève de la compétence des tribunaux du ressort du siège de l'association.